

**VAL DE GÂTINE****Subvention et crédits scolaires au menu**

Le conseil communautaire de Val Gâtine, réuni mardi 18 mars, a pris les décisions suivantes.

**Subventions.** Le président expose : « Le Centre socioculturel Les Uni vers en Val de Gâtine a mené en 2024 un certain nombre d'actions favorisant le développement social et le bien-être des enfants. Il a également mis en œuvre des actions à visée éducative et de loisir en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. On pourra notamment rappeler : l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et des vacances scolaires

des 3-11 ans, le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants parents, le multi-accueil Les Bootchoos à la suite de la halte-garderie, la coordination CTG, les pôles jeunesse, Le pilotage des actions du CSC. Au regard des statuts de la Communauté de communes, il semble important de continuer à soutenir l'action menée par le CSC envers ces publics. » Il est décidé une subvention globale de 207 128 €, au titre de l'année 2024 au Centre socioculturel.

**Crédits scolaires.** Écoles publiques : il est décidé de reconduire l'envelop-

pe de base de 55 226 € en 2025 (dont 5 000 € de transport) et de reporter les crédits non consommés de 10 416,90 €.

**Écoles privées :** il est décidé d'attribuer la somme de 55 853,92 € à l'école privée Saint-Pardoux-Soutiers, et de 38 745,90 € à l'école privée Saint-Georges-de-Noisné.

**Fonds de concours.** Accord de principe pour un fond de concours pour le projet périscolaire de la commune de Champdeniers, dont le coût total est estimé 2 058 527 €.